

Délibération n° 20260006

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
13	0	0

Date de convocation
Le 10 Janvier 2026

Département du Tarn
.....
Arrondissement de Castres
.....
Commune de VIELMUR SUR AGOUT

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de
VIELMUR SUR AGOUT

Séance du Mercredi 14 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze Janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présents : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
Messieurs Karim **Chiha**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absents : Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent** et Olivier **Duval** représenté par Yannick **Maruéjols**

Secrétaire de séance : Karim **Chiha**

Objet : **Renouvellement de la convention avec la pension-élevage « Des Pas des Bêtes »**

Madame le Maire rappelle qu'au cours de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2023, le Conseil Municipal avait retenu la pension-élevage « Des Pas des Bêtes » de Lautrec, pour assurer la mission de récupération des animaux errants.

Par délibération du 17 Septembre 2025, cette convention avait été renouvelée.

Elle informe l'assemblée qu'il est à présent nécessaire de procéder à un nouveau renouvellement de ladite convention, arrivée à son terme.

Le tarif appliqué dans le cadre de cette prestation est fixé à 0,83 € HT par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de renouveler la convention avec la pension/élevage « Des Pas des Bêtes » de Lautrec, conformément aux conditions ci-dessus énoncées,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 14 Janvier 2026

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 16/01/2026

ID : 081-218103158-20260116-D_2026_006-CC

S'LO

Le Secrétaire de séance,
Karim **Chiha**

Le Maire,
Catherine **Rabou**



Délais et voies de recours : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr